

Le stationnement payant sur voirie se réforme au 1^{er} janvier 2018

Ce qui change

Une nouvelle gestion imposée par une réforme nationale

AUJOURD'HUI



AMENDE PÉNALE
GESTION ÉTAT

A PARTIR DU 01/01/18



REDEVANCE DOMAINE PUBLIC
GESTION COLLECTIVITÉ

Ne pas payer son stationnement coûtera plus cher

AUJOURD'HUI

17€

PV

AMENDE PÉNALE

A PARTIR DU 01/01/18

35€ EN ZONE ROUGE
25€ EN ZONE JAUNE

FORFAIT POST-STATIONNEMENT

Une amplitude horaire payante augmentée

AUJOURD'HUI

2h

DURÉE MAXIMUM EN ZONE JAUNE

3h

A PARTIR DU 01/01/18

10h 9h/19h

8h 9h/12h 14h/19h

ZONE ROUGE

5 100 places.

ZONE JAUNE

9 850 places.

Ce qui ne change pas

Les tarifs de stationnement de courte durée restent inchangés

Il n'y aura pas de hausse des tarifs pour les deux premières heures en zone rouge et les trois premières heures en zone jaune. Au-delà, le tarif sera progressif en fonction de la durée de stationnement.



Les tarifs préférentiels n'augmentent pas

Abonnements résidents



Professionnels mobiles



Entre 12h et 14h
1€ en zone rouge
gratuité en zone jaune



Le paiement simplifié toujours possible

